

COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Coaticook, 30 janvier 2019 – La MRC de Coaticook, en partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS de l'Estrie – CHUS), annonce l'entrée en vigueur du Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité et d'encombrement dans la MRC de Coaticook.

Au cours des 10 dernières années, le département de prévention incendie de la MRC a dénombré un certain nombre de résidents ayant un problème d'insalubrité morbide et d'encombrement. Afin d'assurer la sécurité de ces personnes et de leur entourage, et dans le but de les soutenir pour améliorer leurs conditions de vie, la MRC et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS ont réuni l'ensemble des acteurs concernés pour élaborer une entente de collaboration. Cette dernière permet, entre autres, de définir les rôles de chaque partenaire dans le but d'assurer un soutien des plus efficaces au citoyen et, du même coup, garantir les références et l'accès à des services d'aide pour ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité de vie. Les intervenants se sentent souvent démunis devant la complexité de cette problématique, de là l'intérêt de tous les partenaires impliqués à collaborer.

L'état d'insalubrité morbide englobe toutes les variantes de comportements résultants en une négligence de la propreté du logement avec un entassement d'objets ou de déchets menaçant la santé et la sécurité. Les personnes qui souffrent d'insalubrité morbide et d'encombrement manifestent un besoin compulsif d'accumuler des possessions, indépendamment de leur utilité, de leur valeur, parfois sans tenir compte de leur dangerosité ou de leur insalubrité.

« Les situations d'encombrement et d'insalubrité morbide peuvent se présenter autant chez des personnes fonctionnelles dans leur vie, qui ont un réseau social et un travail, que chez des personnes isolées socialement qui ont peu ou pas de relations en dehors du travail. Ne reconnaissant pas leur problème d'accumulation, ces personnes sont rarement enclines à recevoir de l'aide », précise Andrée Duquette, directrice-adjointe du programme santé mentale et dépendance du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et gestionnaire désignée pour le RLS de Coaticook.

Ainsi, puisque ces situations sont généralement difficiles à gérer seules, le meilleur moyen pour les résoudre demeure la collaboration de différentes instances. Chaque cas est unique et doit être traité en faisant preuve de bon sens et dans le meilleur intérêt de la personne.

Monsieur Bernard Marion, élu responsable des dossiers de sécurité de la MRC de Coaticook et maire de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton invite la population à ne pas hésiter à rapporter une situation, afin d'assurer la sécurité de tous : « il est important de ne pas hésiter à faire un signalement lorsque vous considérez que la santé et l'intégrité d'autrui sont compromises. Il est possible de le faire auprès du département de prévention incendie de la MRC de Coaticook ou par l'accueil psychosocial du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en composant le 819 849-9102».

- 30 -

Renseignements

Amélia Carr, agente de communication marketing à la MRC de Coaticook
819-849-7083, poste 249, communication@mrcdecoaticook.qc.ca

Catherine Roy, conseillère en communication au CIUSSS de l'Estrie – CHUS
819 346-1110, poste 47080
819 345-7245

Informations

Jonathan Garceau, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Coaticook
Christian Létourneau, technicien en prévention des incendies de la MRC de Coaticook

Entrevues

Bernard Marion, élu responsable des dossiers de sécurité de la MRC de Coaticook et maire de Sainte-Edwidge-de-Clifton